

Procédure de licenciement, besoin d'aide!

Par catalane, le 08/12/2009 à 21:07

Bonjour,

Pouvez-vous m'éclairer sur la procédure de licenciement d'un salarié? Et notamment sur les vices de procédures?

Une personne de mon entourage vient de recevoir une lettre recommandée avec accusé de réception précisant que sa patronne réfléchissait à un licenciement. Un rendez vous lui a été donné, en attendant elle ne doit pas se présenter au travail. Je précise que sa société lui donne la possibilité de venir à ce rendez vous avec une personne de son choix mais obligatoirement salariée de l'entreprise (il s'agit d'une société familiale). Cette personne a noté un changement radical de comportement de la part de sa patronne depuis l'annonce de sa grossesse.

De plus, un client a renvoyer un lot de marchandise suite à une erreur de sa part, générant un coût de non conformité.

A noter que d'autres salariés de la société ont déjà commis des erreurs similaires qui n'ont pas fait l'objet de sanctions du même degré.

- S'agit-il d'une cause réelle et sérieuse de licenciement?
- Peut-elle se présenter avec une personne étrangère à la société (ami, représentant syndicat, avocat...)?
- Est-ce au salarié de justifier le fait que la sanction est disproportionnée étant qu'elle n'a plus accès aux fichiers de la société? (n'étant plus physiquement sur les lieux jusqu'au rendez vous)

Par avance merci!